

Ils achètent à plusieurs pour vivre chacun chez soi

C'est le principe de l'habitat groupé. À La Roche-sur-Yon, sept familles ont uni leurs moyens pour réaliser un ensemble de maisons. Elles recherchent un 8^e foyer pour lancer le chantier.



Le projet des « Voisins Terre Pelle » doit voir le jour à la Marronnière.

Ils sont enseignants, agriculteurs, médecins ou informaticiens. Ils ont la trentaine énergique ou la sagesse des nouveaux seniors. Ils sont propriétaires ou locataires de leur logement. Ils seront, demain, un peu plus que des voisins classiques.

Ces sept familles ont uni leurs moyens pour réaliser un ensemble de maisons, le premier exemple d'habitat groupé à La Roche-sur-Yon. Après trois ans de réflexion, ils viennent de décrocher le permis de construire sur une parcelle de 3 900 m², mise à disposition par la Ville, dans le nouveau quartier de la Marronnière, au Bourg-sous-la-Roche.

Dans un an, elle devrait voir pousser deux blocs en ossature bois, formant chacun un arc de cercle. « Cela permet à chaque foyer de profiter d'une exposition au sud », explique Amélie Flageul, participante. Car si le projet est porté et imaginé collectivement, il est pensé pour que chaque famille vive de manière autonome.

De 50 à 110 m²

En commun, ils disposeront d'un vaste parc arboré, d'un atelier de bricolage, d'une buanderie, d'une chambre pour recevoir les amis ou d'une grande salle polyvalente pour vivre des rassemblements familiaux.

À l'intérieur des deux blocs, chaque famille aménage son espace, des maisons allant de 50 m² à 110 m² selon les besoins. « Je n'ai jamais autant travaillé l'intimité, témoigne Mathilde Mage. Tout a été conçu pour qu'il n'y ait pas de vis-à-vis. L'habitat groupé n'implique pas une vie communautaire. »

Pour lancer le chantier, le collectif attend désormais l'arrivée d'une 8^e famille. Les candidats disposeront d'une habitation de 100 m², d'une valeur comprise entre 220 000 € et 240 000 €, selon son implica-

tion dans la réalisation du second œuvre. Comme les autres, elle intégrera alors la société civile immobilière d'attribution. « Chaque foyer possède des parts de la société, au prorata de la taille de son logement, explique Amélie. Mais c'est la société qui reste propriétaire de l'ensemble. »

C'est l'une des multiples solutions trouvées au cours des 40 réunions annuelles qui rythment la vie des sept familles. Elles ont appris à décider ensemble, à éviter des blocages. « Si quelqu'un s'oppose à un

point, il dispose de deux semaines pour constituer un argumentaire et convaincre au moins deux autres membres, détaille Amélie. Le piège serait de monter un tel projet avec des copains. Le fait de ne pas se connaître oblige de statuer sur un tas de choses. » Une méthode qui se veut aussi un garde-fou.

Au fil du temps, les acteurs du projet ont « appris à se dire les choses », à travers leurs craintes ensemble, « sans se juger ». Résultat ? Une vraie liberté dans la conception du projet. Et le sentiment de connaître ses voisins avant de les côtoyer. « C'est une aventure humaine, dans laquelle on avance ensemble, confie Mathilde Mage. On sait qu'on peut vivre et partager des choses, se donner des coups de pouce. »

Mercredi 24 février, salle Teillet (derrière l'église du Bourg), réunion publique de présentation du projet. Les personnes intéressées peuvent s'y rendre entre 18 h 30 et 20 h 30. Contact et renseignements au 06 88 68 16 52 ou au 06 80 04 08 96.

Jean-Marcel BOUDARD.



Les sept familles qui participent à l'aventure du premier habitat groupé, à La Roche-sur-Yon. Elles ont obtenu le permis de construire en fin d'année 2015.